

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 915

Rubrik: DP estival : devoir de vacances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Devoir de vacances

Début juillet — A l'heure où les vacanciers commencent leur migration vers le sud, un météorologue de la NASA soutient que la sécheresse prolongée qui frappe le Middle West américain est une conséquence directe de l'effet de serre provoqué par les émissions des industries, des véhicules et des chauffages. Si le savant américain voit juste, la catastrophe de cet été ne serait que le prélude à des temps difficiles: succession de températures extrêmes et périodes de sécheresse prolongée.

2 juillet — Après les autres organisations de salariés, la Fédération des tra-

vailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie ratifie la nouvelle convention collective du secteur des machines. Cette convention, qui touche quelque 190 000 salariés dans 500 entreprises, est signée pour la première fois par les syndicats ouvriers et les associations d'employés. Cet accord unitaire vient à son heure quand on sait que 45% des emplois dans cette branche sont occupés par des techniciens, des chercheurs, des vendeurs et des administratifs.

Lors de son récent congrès, le Syndicat des services publics (SSP) avait déclaré la guerre au 2^e pilier et chargé sa direction de lancer une initiative populaire. Il

est pris de vitesse par la Société suisse des employés de commerce qui annonce sa propre initiative pour cette automne. Il s'agit d'assurer le libre passage d'une caisse à l'autre lors d'un changement d'emploi. Alors que les milieux patronaux chantent les mérites de la mobilité, le salarié quittant son entreprise perd une partie des prestations qu'il a versées (jusqu'à l'équivalent d'une année de salaire).

4 juillet — Les soldats suisses pourront désormais suspendre au clou casquette ou bonnet «pour l'entrée en service, durant le temps libre et après le licenciement». Adaptation aux habitudes civiles oblige. Un porte-parole du DMF a quand même précisé que cette mesure n'affectait pas la capacité militaire du pays.

LETTRES

Breton dans la Pléiade

(ag) On entre dans la Pléiade, comme on entre au Panthéon. La consécration est «monumentale».

L'auteur de *La Confession dédaigneuse* («je tiens pour rien la postérité») l'eût-il dédaignée? Cette question, Marguerite Bonnet, responsable (auteur, faudrait-il dire) de l'édition du tome I des Œuvres complètes d'André Breton la pose encore, en introduction.

Le soin minutieux avec lequel Breton conservait, chez lui, rue Fontaine, les revues auxquelles il avait participé, souvent éphémères, quasi introuvables, non cataloguées à la Bibliothèque nationale, est déjà une réponse.

L'exigence hautaine de Breton d'être ailleurs, son refus radical de se laisser enfermer même dans ses écrits les plus porteurs n'était pas un détachement, un reniement de ce qu'il avait produit. Breton n'était pas désordre. Son goût pour la dictée de l'esprit n'avait rien à voir avec l'improvisation. Pas dans sa nature de laisser traîner quelques chefs d'œuvre (ce mot ne faisait pas partie de son vocabulaire), puis de les oublier. Breton aura, dans la Pléiade, ses Œuvres complètes avant Diderot. Logique respectée.

Si le tempérament de Breton était aux antipodes du tempérament journalistique (scripta volant), ses textes sont inspirés souvent par l'actualité; ils y font référence ou ils y font allusion. Ils sont très datés. C'est une marque du style de Breton: le ton du moraliste catégorique, solennel même parfois, est émaillé de références à une actualité quotidienne, depuis longtemps dépassée. La force de l'affirmation se veut au-dessus des contingences, mais elle nous renvoie constamment au détail du jour. La compréhension rigoureuse du texte en est rendue difficile. C'est la manière d'André Breton de ne pas prendre la pose pour la postérité.

Marguerite Bonnet, dans son introduction, insiste à juste titre sur l'importance de l'allusion et du non-dit dans les écrits de Breton.

Breton, pour cette raison, était de plus en plus mal lu. La légende créée, et entretenue, autour de sa figure dispensait d'aller voir dans le texte.

Les critiques qui ont salué le tome I des Œuvres complètes n'y ont vu qu'un prétexte pour dire, une fois de plus, à grands traits l'histoire du surréalisme. Et que d'ouvrages critiques, ces

dernières années, rappelant les étapes du mouvement, racontant les moments de rupture, établissant le parallèle Breton-Aragon qui, dans les dissertations scolaires, va bientôt remplacer le Corneille-Racine!

La qualité exceptionnelle de l'édition de Marguerite Bonnet, c'est d'avoir établi le texte avec minutie, de l'avoir éclairé avec une érudition sans pareille. Un travail admirable de compétence et d'intelligence.

La légende de Breton, s'appuyant sur quelques morceaux choisis de son œuvre, lui faisait une gloire postiche.

Enfin, grâce à la Pléiade, nous sommes renvoyés au texte même, car Breton mérite aussi d'être lu! L'édition de la Pléiade ne l'enferme pas dans son tombeau, mais le rend à la vie.

C'est presque un nouveau rôle, moins mythique, plus modeste. Modeste, le mot peut surprendre. Je crois qu'il aurait aimé ce destin plus vrai.

André Breton dont le jugement était exceptionnellement sûr, mais pas infailible, n'a jamais retouché, dans les éditions successives de ses œuvres, des affirmations le montrant dans l'erreur (à ma connaissance, une seule correction notoire dans *Nadja*). C'était sa conception de l'écriture conçue comme un risque.

Ce Breton-là, Marguerite Bonnet nous le restitue dans son humanité. ■

Pas de petit roque

7 juillet — «Pas de souci pour la santé publique» affirme l'industrie chimique, après avoir analysé une année durant 240 échantillons d'eau prélevés dans la nappe phréatique à 42 endroits différents. L'étude a porté sur 17 substances, dont l'atrazine, un désherbant dont Ciba-Geigy est le principal fabricant. Des conclusions rassurantes donc pour l'industrie chimique et qui ont fait les titres de la presse. Mais peu de journaux ont relevé les limites de cette étude: il existe en Suisse plus de 50 000 points de prélèvement d'eau et plus de 300 substances enregistrées. Sans parler des effets à long terme de ces substances sur l'organisme humain, même à des doses considérées comme acceptables.

Mi-juillet — Tornos-Bechler à Moutier — qui fut le fleuron de la machine-outil helvétique — est racheté par une entreprise familiale allemande active dans l'outillage et la machine-outil. Le groupe allemand a fait preuve jusqu'à présent de toutes les qualités qui ont manqué à Tornos pour survivre de manière indépendante: adaptation au marché, innovation, réseau de vente. Yann Richter, président du Conseil d'administration de Tornos, affirmait sèchement le 7 décembre 1983, après l'échec de la candidature de Lilian Uchtenhagen au Conseil fédéral: «On sait maintenant qui commande dans ce pays!». Il était alors président du parti radical suisse. Aujourd'hui, dans le secteur industriel helvétique, on sait qui ne commande plus: les incapables.

11 juillet — Nouveau record pour l'industrie automobile: durant le premier semestre de l'année, les Suisses ont acheté 182 000 nouveaux véhicules. Actuellement 20% du parc est équipé d'un catalyseur. Mais cette progression ne doit pas faire illusion: elle résulte en premier lieu du développement du parc automobile.

A mettre en parallèle avec les constatations et les conclusions du rapport récemment publié à Washington par Worldwatch, un institut de recherche indépendant: à cause du rapide accroissement du nombre des voitures sur la planète (400 millions, dont 140 aux Etats-Unis et 130 en Europe occidentale), les améliorations apportées en matière de consommation de carburant et d'émissions ne suffiront pas à résoudre

les problèmes d'approvisionnement énergétique et de protection de l'environnement. A court terme, Worldwatch demande aux constructeurs de reprendre l'effort d'amélioration technique des véhicules, effort relâché à cause de la chute du prix du pétrole. A long terme l'institut américain estime inévitable de limiter la croissance du trafic privé.

18 juillet — Peter Arbenz désavoué par le Département fédéral de justice et police. Ainsi donc la procédure de recours peut fonctionner. Il faut dire que l'affaire est énorme. Un requérant sikh est refoulé vers l'Inde pour la deuxième fois. Son avocat ne reçoit la décision que le lendemain de son renvoi. Non respect du droit d'être entendu, violation des règles de procédure, le DFJP fustige sèchement son délégué aux réfugiés. Cette victoire morale ne reconfortera sûrement pas le requérant; son avocat suisse a perdu sa trace.

22 juillet — Peter Arbenz toujours. En séjour au Sri Lanka pour étudier la possibilité de rapatrier des Tamouls résidant en Suisse, le délégué aux réfugiés a pu observer un cas de justice expéditive: sous ses yeux, un Tamoul qui passait par là a été mis en pièces par la foule à la suite de l'explosion d'une bombe sur un marché, explosion attribuée à des militants tamouls.

25 juillet — Plus de 90% des films projetés en Suisse proviennent des Etats-Unis et de l'Europe de l'ouest. La fondation Trigon Film, dont la création est annoncée pour le mois d'août, veut favoriser la distribution de films du tiers monde. A la tête du conseil de fondation, Peter Tschopp, doyen de la faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève. Parmi ses membres, Jean-Pierre Etter, patron d'une entreprise genevoise d'électronique: «A chacun de mes retours en Suisse, je suis frappé par la tristesse qui règne ici. Le contact avec des œuvres authentiques d'autres cultures peut nous apporter un peu de la richesse et de la joie de ces pays qui vivent pourtant dans des conditions difficiles». Le capital de départ devrait se monter à 1,8 million de francs; actuellement 500 000 francs ont été réunis grâce à la participation de la Confédération et des cantons de Bâle-Ville et de Soleure. ■

(ag) Ainsi le nouveau conseiller d'Etat Martin dirigera le département AIC que le parti radical considère comme sa chasse gardée. Nul ne contestera sa compétence pour assumer cette fonction, mais...

Ce qui frappe, leitmotiv, c'est la rigidité de la répartition des départements vaudois. Le conseiller d'Etat UDC Blanc avait annoncé sa volonté de provoquer un début de mutation. Il a essuyé un échec, malgré son ancienneté, malgré sa popularité.

Le statu quo, qui dure depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat (1970) offre des inconvénients majeurs:

- il fixe sur les mêmes départements les partis (libéral et UDC) n'ayant qu'un représentant et bloque tout le système;
- il entraîne une politisation des départements, le chef nommant des collaborateurs qui lui sont proches;
- il renforce le pouvoir administratif;
- il donne au parti radical un poids qui ne correspond pas à sa force électorale;
- il est contraire à une véritable collégialité.

L'occasion pourtant était bonne pour créer l'ouverture... Quelle voix a manqué à Marcel Blanc? ■

EN BREF

Michel Bakounine n'a plus de proches voisins au cimetière du Bremgarten. La désaffection de plusieurs concessions a isolé la tombe du célèbre anarchiste.

Deux conseillers de ville bernois, qui ont abandonné l'Action nationale depuis leur élection, viennent de s'engager à verser une indemnité de six mille francs à leur ancien parti, à condition que celui-ci renonce à poursuivre d'autres transfuges.

Un autre procès a été engagé par l'Action nationale contre l'ancien conseiller national Oehen pour obtenir aussi de sa part une «indemnité de transfert».